

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VALO SAT PREMIUM

Version:1

Date de la première édition: 26/06/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: VALO SAT PREMIUM
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: peinture phase aqueuse
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: ICOPEINT
ZA CHAMBOIRAT
F-03450 EBREUIL
France
Tél: +33 (0)4 70 58 51 67
Télécopie: +33 (0)4 70 58 51 67
Courriel: icopeint@wanadoo.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH208
EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: NA

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 - N° Id: 613-088-00-6 - N° CE: 220-120-9 - N° CAS: 2634-33-5
 - Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400 # (Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05%)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 2. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 3. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VALO SAT PREMIUM

Version:1

Date de la première édition: 26/06/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 1. 4. Ingestion:	NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	L'inhalation peut provoquer un oedème pulmonaire.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre, mousse résistant aux alcools, eau en grande quantité, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	risque particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits
5. 3. Conseils aux pompiers:	équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvant.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver le récipient bien fermé.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	aucune

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VALO SAT PREMIUM

Version:1

Date de la première édition: 26/06/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

NA

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc ou en plastique

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: Liquide

9. 1. 2. Couleur: blanc

9. 1. 3. Odeur: Aucune

9. 1. 4. PH: Non déterminé.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: NA

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.38

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Soluble dans l'eau

9. 2. 2. Liposolubilité: NA

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Insoluble dans les solvants

9. 3. Autres données: Quantité maximum de COV : <30g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: NA

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: NA

10. 4. Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition.

10. 5. Matières incompatibles: NA

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VALO SAT PREMIUM

Version:1

Date de la première édition: 26/06/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Non disponible |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | L'inhalation peut provoquer un oedème pulmonaire. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|----|
| 12. 1. Toxicité: | NA |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | NA |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | NA |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | NA |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | NA |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | NA |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|------|
| 14. 1. Numéro ONU: | 1263 |
| 14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. Dangers pour l'environnement: | NA |
| 14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | NA |
| 14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | NA |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|------------------|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Union Européenne |
|--|------------------|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VALO SAT PREMIUM

Version:1

Date de la première édition: 26/06/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

NA

15. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur: toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant utilisation du produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H330 Mortel par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Historique:

16. 2. 1. Date de la première édition: 26/06/2015

16. 2. 2. Version: 1

16. 3. Réalisé par: Sds